



**PARIS OUEST
LA DÉFENSE**

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

2023 > 2029

Fiches actions

Table des matières

Axe stratégique A – Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	3
Action A1 – Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements	3
Action A2 - Accompagner les administrations pour la mise en place d'outils et de bonnes pratiques en faveur de la prévention des déchets	4
Action A3 – Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics	5
Axe stratégique B – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	6
Action B1 – Promouvoir une stratégie de communication en faveur de la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, compost, économie circulaire).....	6
Action B2 – Installer des dispositifs de tri des déchets	8
Axe stratégique C– Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.....	9
Action C1 – Etude de faisabilité/d’opportunités sur l’instauration d’une tarification incitative	9
Action C2 – Mettre en place ou s’appuyer sur la redevance spéciale.	10
Action C3 – Donner une visibilité aux soutiens financiers d’actions favorisant la prévention des déchets.	12
Axe stratégique D – Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	13
Action D1 - Mobiliser tous les public contre le gaspillage alimentaire (ménages, scolaires, administrations publiques, associations, entreprises et commerçants)	13
Axe stratégique E – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	15
Action E1 – Promouvoir le jardinage au naturel auprès des ménages et publics scolaires.....	15
Action E2 – Développer la gestion différenciée des espaces verts des collectivités, entreprises et espaces collectifs.....	16
Action E3 – Renforcer le déploiement du compostage (domestique et partagé) et créer une culture commune autour de ces pratiques	17
Axe stratégique F – Augmenter la durée de vie des produits	20
Action F1 – Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	20
Action F2 - Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables	22
Action F3 – Encourager et promouvoir l’économie de fonctionnalité	23
Axe stratégique G – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.....	24
Action G1 – Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »	24
Action G2 – Limiter le recours aux produits à usage unique fortement générateurs de déchets .	26
Axe stratégique H – Réduire les déchets des entreprises	28
Action H1 – Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets et impulser les bonnes pratiques en entreprise	28
Axe stratégique transversal	30
Action I1 – Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable	30
Action I2 - Promouvoir et déployer les emballages réutilisables.....	32

Axe stratégique A – Etre exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action A1 – Etablir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements						
Contexte	L'exemplarité des administrations publiques en matière de prévention des déchets est une priorité affirmée au niveau du Plan national de prévention des déchets.					
Objectif	Réaliser un diagnostic afin de connaître les flux de déchets générés et proposer des alternatives visant leur réduction.					
Public ciblé	Agents des différents services municipaux.					
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier au moins un responsable « éco-exemplarité » pour conduire le diagnostic et l'animation d'une démarche éco-exemplaire. • Quantifier et caractériser l'ensemble des flux de déchets produits par la collectivité ou par certains services (quantités et la typologie de déchets produits par les différentes activités, et le coût de ces déchets). • Mener une enquête qualitative auprès des agents (questionnaire commun établi par POLD), des services et directions (entretiens en face à face) pour évaluer leurs perceptions, les pratiques déjà existantes et valorisables, leurs attentes. • Diffuser les résultats du diagnostic via les moyens de communication interne, avec l'appui du service ressources humaines et/ou communication. 					
Pilote	Services déchets et développement durable des villes.					
Partenaires et relais	Villes					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantités initiales de déchets collectées par flux • Evolution des quantités collectées par flux • Nombre d'agents référents volontaires 					

Axe stratégique A – Etre exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action A2 - Accompagner les administrations pour la mise en place d'outils et de bonnes pratiques en faveur de la prévention des déchets						
Contexte	Les élus et les agents doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et porter ces enjeux en interne. Le fonctionnement des services au quotidien est très générateur de papier. D'importantes économies de papier peuvent être réalisées.					
Objectif	Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets pour les inciter à mettre en œuvre toutes les solutions qui leur sont proposées pour réduire leurs déchets. Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques et leur nocivité. Réduire les déchets papiers et sensibiliser les agents à la réduction des impressions de papier.					
Public ciblé	Agents de tous les services municipaux et élus.					
Descriptif de l'action	<p>A destination des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les gestes de prévention • Organiser des visites des élus sur les sites de la collectivité ou dans les établissements mettant en place des démarches éco-exemplaires • Organiser des opérations témoins <p>A destination des agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur les gestes de prévention. • Diffuser des messages de prévention et outils, mettant en évidence les bénéfices individuels et collectifs, grâce aux moyens de communication interne de la collectivité. • Organiser des défis interservices. • Organiser des rencontres régulières entre les villes et/ou avec d'autres territoires ayant une démarche d'éco-exemplarité pour partager des retours d'expérience, s'informer (opérations témoins), débattre. • Animer un groupe de réflexion interne d'agents engagés. • Effectuer un diagnostic de la quantité de déchets papier produits à l'échelle d'un service ou d'un site en distinguant la provenance (reçus de l'extérieur ou produits en interne). Identifier la consommation de papier du site et analyser le marché d'entretien du site. • Faire un suivi précis de la consommation de ramettes. • Intégrer des critères liés à l'écoconception lors de l'achat de papier bureautique (papier recyclé ou porteur d'un label, etc.). • Formation des agents pour une utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes (ex : recto-verso, multipages). • Systématiser les impressions avec code et le recto-verso par défaut. • Mettre en place le tri du papier. • Développer l'achat d'équipements permettant la dématérialisation tout en minimisant la pollution numérique. 					
Pilote	Services déchets et développement durable des villes.					
Partenaires et relais	Villes / Services développement durable, communication et informatique de POLD et des villes.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de formations dispensées • Quantité de papier consommé (nombre de ramettes) par an. • Réduction du nombre d'impressions effectuées annuellement. 					

Axe stratégique A – Etre exemplaire en matière de prévention des déchets						
Action A3 – Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d’achats publics						
Contexte	Les marchés publics sont un levier important pour inciter les entreprises à introduire le principe de protection de l’environnement dans leurs process, produits et services.					
Objectif	Réduire les déchets produits par la collectivité en agissant le plus en amont possible.					
Public ciblé	Agents de POLD et des villes.					
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail interservices, piloté par le service achats, pour définir en amont de l’achat les besoins en intégrant des critères de prévention des déchets. • Former les acheteurs aux achats responsables dans tous les domaines (restauration, réduction des emballages, économie de la fonctionnalité favorisant la location, utilisation de produits issus du réemploi comme le mobilier et orientation des produits en fin de vie vers les filières du réemploi et de la réutilisation, etc.). • Adopter une charte des achats durables pour systématiser la prise en compte de critères environnementaux. • Sensibiliser les agents à la prise en compte de la prévention des déchets à toutes les étapes du cycle de vie et les initier à l’utilisation de produits écoresponsables. (Développer le réemploi et la réutilisation) • Mettre en place des poubelles de tri (tri sélectif) dans les bureaux des agents, récompense mensuelle pour celui ou celle qui aura trié le mieux ses déchets + mettre en place des indicateurs + bilan en interne et aussi dans le magazine de la Ville pour informer les habitants de notre démarche • Établir une charte anti-gaspillage pour une économie circulaire • Mettre en place une collecte de matériel d’écriture usagés 					
Pilote	POLD et villes.					
Partenaires et relais	Fournisseurs, prestataires, services de commande publique de POLD et des villes.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Part des marchés intégrant une clause ou un critère de prévention. 					

Axe stratégique B – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets						
Action B1 – Promouvoir une stratégie de communication en faveur de la prévention des déchets (gaspillage alimentaire, compost, économie circulaire)						
Contexte	<p>Il n'existe pas de supports de communication communs aux villes sur le thème de la prévention des déchets.</p> <p>Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la réduction des déchets en organisant des rencontres aux différents niveaux territoriaux.</p>					
Objectif	<p>Créer une charte graphique associé à la prévention des déchets pour permettre aux usagers d'identifier facilement le thème des éléments de communication.</p> <p>Partager et diffuser les connaissances, outils et bonnes pratiques entre acteurs concernés par la prévention des déchets.</p> <p>Mobiliser et faire monter en compétences les acteurs et partenaires du territoire.</p> <p>Faire émerger des idées nouvelles.</p> <p>Communiquer et sensibiliser les citoyens.</p>					
Public cible	Tout public (professionnels, interne, scolaire, ...)					
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une charte graphique dédiée à la prévention des déchets (logo, slogan, mascotte, ...) déclinable sur tous les supports de communication (flyers, publicités, magazines municipaux, sites internet, panneaux bennes, ...). • Mettre à jour la page « Prévention et gestion des déchets » du site de POLD et l'alimenter avec les actualités des villes (articles, vidéos, ...). • Publier des articles sur la prévention sur les réseaux sociaux. • Concevoir des communications ciblées en fonction des publics (enfants, ménages, commerçants, ...). • Former au tri et à la prévention les gardiennes et les gardiens d'immeubles pour qu'ils deviennent des relais auprès des habitants. • Organiser des événements locaux visant à faire se rencontrer les citoyens et à les faire échanger leurs savoirs et savoir-faire (ciné-débat, éco-randonnée, café de la réparation, collecte d'objets réutilisables, ...), notamment lors de la SERD. • Mettre en place et animer un réseau d'éco-écoles et/ou éco-familles. • Animer un groupe de réflexion interne d'agents engagés. 					
Pilote	POLD et villes					
Partenaires et relais	Direction communication de POLD, services communication des villes, référents déchets des villes et les partenaires actifs du PLPDMA.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la charte graphique. • Nombre d'actualités des villes sur la prévention, republiées sur le site de POLD. • Taux de posts sur le thème de la prévention publiés sur les réseaux sociaux. • Taux de fréquentation de la page « Déchets » sur le site de POLD. 					

	<ul style="list-style-type: none">• Taux de participation aux évènements organisés.• Nombre de membres des réseaux éco-écoles et éco-familles.
--	---

Axe stratégique B – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets						
Action B2 – Installer des dispositifs de tri des déchets						
Contexte	<p>Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée de leurs déchets, notamment du papier, des métaux, des plastiques, verre et bois, pour autant que cette opération soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique. Le geste de tri, largement entré dans les habitudes des Français, est devenu le premier acte quotidien d'engagement pour tous ceux qui souhaitent contribuer à la préservation de l'environnement. Néanmoins, il peut encore être largement amélioré.</p>					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des usagers des dispositifs facilitant le geste de tri ; - Proposer des dispositifs de tri avec des consignes visuelles pour inciter aux gestes de tri ; - Harmoniser les dispositifs de tri des déchets à l'échelle du territoire pour toucher le plus grand nombre d'usagers. 					
Public cible	Tout public					
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'extension des consignes de tri ; • Renforcer la communication sur le suivi du traitement des déchets et particulièrement du tri. Intégrer les notions de coûts d'un déchet bien trier par rapport au coût d'un déchet mal trié. • Corbeilles de tri dans les services municipaux et écoles ; • Harmonisation des couleurs de bacs de tri : du bleu au jaune ; 					
Pilote	POLD et villes					
Partenaires et relais	Direction communication de POLD, services communication des villes, référents déchets des villes et les partenaires actifs du PLPDMA.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de corbeilles de tri du papier dans les services municipaux • Nombre de corbeilles de tri du papier dans les écoles • Harmonisation des bacs sur l'ensemble du territoire • Nombre de corbeilles de tri sur la voie publique • Suivi des taux de refus des bennes de tri 					

Axe stratégique C– Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action C1 – Etude de faisabilité/d’opportunités sur l’instauration d’une tarification incitative

Contexte	La Tarification Incitative (TI) est un levier économique pour encourager la prévention des déchets. Il s’agit d’une nouvelle manière de payer la gestion des déchets ménagers et assimilés.					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et les acteurs du territoire aux outils économiques encourageant la prévention des déchets • Mener une étude préalable à la faisabilité de la mise en place d’une tarification incitative sur le territoire » qui rejoindrait le descriptif de l’action • La mise en place d’une tarification incitative a un effet incitatif sur les usagers à la fois sur le tri et sur la prévention. Il est observé la réduction des déchets assimilés de 20% et l’augmentation du tri de 30%. 					
Public ciblé	Elus et tout producteur de déchets (habitants, collectivités, professionnels, artisans, associations...)					
Descriptif de l’action	<p>Le budget de cette étude est estimé à 80 000 € TTC.</p> <p>L’étude doit permettre l’analyse amont des conséquences d’un passage à la TI sur l’ensemble du Territoire, d’un point de vue technique, financier et organisationnel.</p> <p>Cette étude va donc être réalisée en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une phase de diagnostic - une phase d’étude des scénarios possibles - une phase d’approfondissement du scénario retenu – plan d’actions. <p>Les résultats attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état zéro complet différencié sur les déchets et pratiques des professionnels et des usagers (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets (si connue pour certains flux), les contrats en cours, étude d’optimisation existante...); - des propositions de scénarios permettant la mise en place de la TI sur le territoire, avec analyse des impacts techniques, financiers et organisationnel de chacun ; - le plan d’actions pour la mise en œuvre du scénario choisi, avec la mise en place d’un calendrier d’instauration de la TI. 					
Pilote	POLD et villes					
Partenaires et relais	Direction des Finances, service de la DGFIP, la Région IdF, l’ADEME, les syndicats de traitement, Chambres consulaires (CCI, CMA), services liés aux activités économiques et développement des collectivités territoriales, associations locales, collectivités territoriales					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’études menées sur la TI • Livrable de l’étude TI menant à la prise de décision 					

Axe stratégique C– Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
Action C2 – Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale.						
Contexte	La redevance spéciale (RS) consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers le service public de gestion de leurs déchets collectés et traités par la collectivité ou par son prestataire en fonction du service rendu.					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Responsabiliser les professionnels quant à la production et à la gestion de leurs déchets et à bien les trier à la source. Eviter de faire payer la gestion des déchets non-ménagers par les ménages. Permettre la réduction des déchets assimilés, ces derniers constituant environ 20 % des DMA. 					
Public ciblé	Tout producteur de déchets qui n'est pas un ménage (collectivités, professionnels, artisans, associations...) sur les villes ayant institué la redevance spéciale.					
Descriptif de l'action	<p>Evaluer le service et ses coûts afin d'inciter à la réduction des déchets produits, et favoriser le tri des déchets à la source.</p> <ul style="list-style-type: none"> Estimer le coût moyen du service rendu par flux collecté ou encore, les dépenses liées aux déchets non-ménagers afin d'évaluer la part à payer par les entreprises. Contribuer à la réduction des quantités de déchets assimilés, et plus largement, des déchets des activités économiques, en élaborant une tarification de manière à encourager la réduction des déchets. À l'échelle du territoire, condition d'accès facilitée pour certaines installations selon la baisse d'utilisation du service et réduction des déchets. <p>Sensibiliser les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> En restituant les résultats d'entreprises ayant diminué les coûts liés aux déchets et les quantités produites par la diffusion de lettres d'information, articles de presse réunions publiques... Favoriser l'acceptabilité de la redevance par la mise en place de visites de sites, de mise en contact directs des nouveaux redevables avec des redevables bien établis. En s'appuyant sur les obligations de tri à la source des biodéchets et des sept flux (Papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale) pour inciter les entreprises à réduire et valoriser les déchets. En les exonérant de TEOM lorsqu'ils seront assujettis à la redevance. <p>Accompagner les redevables pour mettre en place des démarches de prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> En réalisant un état des lieux pour une évaluation des déchets et/ou en proposant des guides ou outils méthodologiques pour que les entreprises puissent s'auto-évaluer elles-mêmes. En faisant des propositions de scénarii de tri et en donnant des conseils de prévention pour réduire les quantités collectées et en communiquant sur leur impact sur le montant de la redevance. En les informant et en les éclairant sur les soutiens financiers existant pour les accompagner dans des démarches de prévention des déchets. <p>Organiser des échanges de retours d'expérience avec les villes ayant mis en place la redevance spéciale.</p>					
Pilote	POLD et villes ayant déployé la redevance spéciale					
Partenaires et relais	Entrepreneurs et industriels, association des commerçants, fédérations locales d'entreprises, collectivités territoriales, associations locales, collectivités territoriales					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Évolution des quantités de Déchets ménagers et assimilés et d'ordures ménagères résiduelles. 					

	<ul style="list-style-type: none">• Évolution des quantités de déchets non ménagers dans les Déchets ménagers et assimilés.• Évolution des apports professionnels en déchèterie.
--	---

Axe stratégique C– Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets						
Action C3 – Donner une visibilité aux soutiens financiers d’actions favorisant la prévention des déchets.						
Contexte	Les soutiens financiers visent à aider directement ou indirectement différents acteurs du territoire (entreprises, associations, voire particuliers) à améliorer la prévention et la gestion de leurs déchets, à créer de nouveaux produits, services ou activités... qui in fine contribuent à la réduction des déchets (les leurs et/ou ceux de leurs clients ou des citoyens)					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mobilisation et la sensibilisation des acteurs en faveur de la prévention. - Contribuer à la réduction des DMA sur le territoire 					
Public ciblé	Associations, entreprises, particuliers					
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à des investissements en lien avec le réemploi ou la prévention des déchets ; - Subvention à des associations (par exemple dans le cadre de leur activité de sensibilisation). - Aide aux investissements liés à la prévention/gestion des déchets (ex. : ressourceries, recycleries...) - Communiquer sur ces aides auprès des bénéficiaires potentiels et des services de la collectivité en contact avec ces acteurs (page dédiée du site internet, médias locaux, ajout aux courriers envoyés par les services de la collectivité). - Organiser des appels à projets ou soutenir la réponse à des appels à projets lancés par d’autres opérateurs (ADEME, éco-organismes...). - Conditionner certaines aides à des actions de prévention des déchets : attribution d’une aide à la gestion des déchets sous condition d’avoir suivi une formation à la prévention des déchets ; tout projet doit comporter un volet de sensibilisation à la réduction des déchets. 					
Pilote	POLD et villes					
Partenaires et relais	Associations, acteurs locaux					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de soutiens financiers octroyés à des activités permettant de réduire directement ou <u>i</u>ndirectement les déchets, par rapport au nombre total de soutiens financiers octroyés. 					

Axe stratégique D – Lutter contre le gaspillage alimentaire	
Action D1 - Mobiliser tous les public contre le gaspillage alimentaire (ménages, scolaires, administrations publiques, associations, entreprises et commerçants)	
Contexte	Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée. Les acteurs de la chaîne alimentaire ont un rôle à jouer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective. La mobilisation de tous ces acteurs et la mise en cohérence de leurs actions est indispensable pour rendre efficace la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective - Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025 - Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire - Faciliter le don de denrées données aux associations - Participer aux réseaux d'acteurs du gaspillage alimentaire existants au sein du département et/ou de la région, et localement. - Mettre en place un réseau d'acteurs en partenariat avec la ville du gaspillage alimentaire à l'échelle du territoire.
Public ciblé	Ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire, de la production à la consommation en passant par la transformation, à l'échelle du territoire, notamment avec la restauration collective.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic du gaspillage alimentaire, hors collecte des déchets alimentaire. • Identifier les réseaux d'acteurs existants au niveau régional et/ou départemental et y participer activement • Initier un groupe de travail pour accompagner la conception et la mise en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et susciter d'autres initiatives à l'échelle du territoire. • Organiser un événement annuel lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre, en associant les membres du réseau, • Organiser des ateliers de partage d'expérience, des réunions de travail visant la coproduction sur la question du gaspillage alimentaire. • Créer et signer une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire pour rassembler tous les acteurs sur des objectifs communs. • Appliquer la hiérarchie des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (prévention, puis don ou transformation pour la consommation humaine, puis valorisation en alimentation animale, puis compostage, puis valorisation énergétique) • Organiser des opérations témoins (concours, mettre à disposition des outils de sensibilisation, atelier de cuisine anti-gaspi basé sur les trucs et astuces des témoins eux-mêmes, opération restaurateurs engagés avec la réduction du gaspillage alimentaire, dans la restauration collective et la restauration commerciale, préparation et dégustation de soupes ou de smoothies à partir d'invendus, panier anti-gaspillage..) • Continuer à dispenser une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, proposer le matériel et les outils utiles (balance, table de tri, feuilles de pesées ...), Soutenir les actions mises en place par les élèves et/ou les enseignants (soutien technique, logistique, financier...), Communiquer et diffuser les bonnes pratiques des établissements, • Sensibiliser les commerçants notamment en leur rappelant leurs obligations de tri à la source des biodéchets et en s'appuyant sur les impacts économiques (« coûts évités »), sensibilisation des agents, des ménages, des convives de restauration collective. • Prise en compte de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les achats publics de repas. • Faciliter la mise en place de dons entre commerces de détail alimentaires et associations caritatives ;

	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des caractérisations régulières. 					
Lorisation énergétique)	POLD et villes					
Partenaires et relais	Ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire, de la production à la consommation en passant par la transformation, à l'échelle territoriale d'activité du réseau.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par le gaspillage alimentaire (D3) Nombre de participations/contributions à une réunion d'un réseau d'acteurs concernés par le gaspillage alimentaire. Nombre de dons et quantités d'aliments non jeté, communication selon le public ciblé ex en équivalent repas évité ou impact CO2 évités en kilomètres parcourus par une voiture Suivi de la quantité d'aliments jetés après repas et non déballés (suivis de pesées) dans la restauration collective, Nombre de personnes sensibilisées Coût des actions de sensibilisation Résultats des opérations témoins Evolution de la quantité de gaspillage alimentaire dans les OMr (caractérisations) 					

Axe stratégique E – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action E1 – Promouvoir le jardinage au naturel auprès des ménages et publics scolaires						
Contexte	<p>De manière générale, il est constaté une augmentation des tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchèterie.</p> <p>La biodiversité est menacée par l'utilisation de produits de jardinage toxiques et a contrario, des espèces invasives (non indigènes) se développent et colonisent les milieux.</p> <p>Le jardinage au naturel concerne des pratiques de jardinage visant l'équilibre naturel du jardin, moins d'intrants et une meilleure résistance aux maladies : reconstitution des sols par apport de compost et absence de labour, fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », plantation de variétés adaptées au sol et au climat, recherche d'économie d'eau.</p>					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ou dans les collectes en porte-à-porte. - Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de jardinage au naturel et maintenir cette pratique dans le temps. 					
Public ciblé	Habitants du Territoire dont scolaires, agents municipaux					
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les ménages (brochures, site Internet, stands d'informations, événements dédiés, visites de sites...) • Organiser des ateliers pratiques (alternatives aux produits toxiques, fabrication de produits phytosanitaires « naturels », démonstration de broyage...) • Déployer la pratique du broyage auprès des ménages (service de broyage, prêt de broyeurs, aides financières à l'achat de broyeurs...) • Sensibilisation des scolaires (organisation d'ateliers pour les enfants lors d'événements ou dans les classes, visites de jardins pédagogiques...) • Encourager et faciliter la pratique du broyage par les communes 					
Pilote	POLD et Villes					
Partenaires et relais	Associations de jardiniers, enseignants					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchèterie • Quantités de déchets verts broyés / de broyat fourni • Quantités de broyeurs fournis • Nombre d'acteurs sensibilisés 					

Axe stratégique E – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets						
Action E2 – Développer la gestion différenciée des espaces verts des collectivités, entreprises et espaces collectifs						
Contexte	<p>La gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. C'est une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation et sa situation. La gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de pesticides.</p> <p>Les pratiques de jardinage au naturel sont appliquées : utilisation des déchets verts sur place (compostage, broyage, paillage) ; peu ou pas de produits phytosanitaires.</p>					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ou dans les collectes de biodéchets. - Accroître le nombre de collectivités territoriales_ou acteurs privés pratiquant des techniques de gestion différenciée, et maintenir cette pratique dans le temps 					
Public ciblé	Tous les citoyens					
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'inventaire des espaces à entretenir - Organiser des ateliers pratiques : broyage, jardinage au naturel, fabrication de produits alternatifs... ; - Installer un site de démonstration des différentes pratiques et organiser des animations et visites ; - Proposer la signature d'une charte d'engagement à la gestion différenciée et valoriser les professionnels signataires. - Sensibiliser les communes (mêmes actions que pour les agents) pour les inciter à s'engager dans une démarche zéro phyto ou un plan de gestion différenciée, à signer une charte sur la qualité de l'eau (aides financières des Agences de l'Eau). - Sensibiliser des bailleurs, des syndicats et des copropriétaires, pour les inciter à demander à leurs prestataires d'entretien d'espaces verts des pratiques de gestion différenciée ; - Accompagner les communes à la mise en place d'un plan de gestion différenciée : mise à disposition d'outils, appui technique... ; - Former les agents aux nouvelles techniques de jardinage, à l'utilisation du matériel (broyeurs) ; - Insérer des clauses dans les marchés publics d'entretien des espaces verts et appui aux communes pour la même démarche. 					
Pilote	POLD et Villes (service espaces verts)					
Partenaires et relais	Associations de jardiniers, enseignants					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets verts produits ou collectés en déchèterie ou broyés (en kg/an/hab.) – taux d'évolution de cette quantité en % ; - Quantité de produits phytosanitaires achetée – taux d'évolution de cette quantité en %. - Nombre d'acteurs sensibilisés - Nombre de communes engagées dans la gestion différenciée (charte, plan GD, etc.) ; - Nombre de professionnels déclarant mettre en pratique la gestion différenciée (enquête) ; - Nombre de signataires de la charte (si vérification des pratiques) - Diminution des quantités de produits phytosanitaires achetées. 					

Axe stratégique E – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
Action E3 – Renforcer le déploiement du compostage (domestique et partagé) et créer une culture commune autour de ces pratiques	
Contexte	<p>Les biodéchets sont un gisement d'évitement important puisqu'ils représentent 33% des ordures ménagères résiduelles. La collectivité se doit de proposer des solutions alternatives à ses usagers afin de les accompagner dans la réduction de leur production et de les sensibiliser aux pratiques du compostage.</p> <p><u>La gestion domestique</u> des biodéchets couvre les pratiques de compostage domestique, lombricompostage, nourrissage des animaux (notamment adoption de poules), etc.</p> <p><u>Le compostage partagé</u> est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En pied d'immeuble : déchets de cuisine des habitants, et éventuellement utilisation des déchets des espaces verts pour apporter de la matière carbonée ; - Village, quartier, jardins familiaux, collectif : déchets alimentaires et déchets verts <p><u>Le développement d'une gestion de proximité des biodéchets</u> efficace repose largement sur la qualité de l'information donnée aux foyers et établissements. La diffusion d'information, l'appui technique et l'animation de la démarche reposent sur différents Acteurs tels que les agents de la collectivité, référents techniques et animateur des relais de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître composteur, - Les relais ambassadeurs auprès des ménages d'une partie du territoire (guides composteurs), - Les personnes ressources pour les participants à un site (réfèrent de site). <p>Chacun de ces acteurs doit disposer des connaissances et des méthodes correspondant à son rôle, et ce rôle doit également être clairement défini.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les quantités de biodéchets dans les OMR et dans les DMA. - Privilégier le principe de proximité dans la gestion des biodéchets, éviter de développer des collectes sélectives supplémentaires, limiter les coûts pour la collectivité. - Proposer des solutions de gestion de proximité efficaces et peu onéreuses aux foyers ne disposant pas de jardin ou ne souhaitant pas gérer leur propre compostage, en anticipation de l'obligation de développer le tri à la source des biodéchets. <p>Gestion domestique des biodéchets des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les biodéchets au plus près de leur lieu de production pour limiter la collecte et le traitement par le service public. - Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de gestion domestique des biodéchets, et maintenir cette pratique dans le temps. <p>Compostage partagé et compostage en établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement. - Maintenir les sites installés opérationnels dans le temps <p>Formation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les différentes catégories d'acteurs du territoire à la gestion de proximité des biodéchets - Sensibiliser et former les ménages aux pratiques du compostage.

Public cible	Ménages en habitat individuel et collectif de l'ensemble du territoire, les scolaires, les bailleurs						
Descriptif de l'action	<p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ménages aux différentes techniques de gestion des biodéchets (contenus sur le site internet des villes et les réseaux sociaux, newsletters, réunions publiques d'informations, stands d'informations lors d'événements sur le thème du jardinage...). - Sensibiliser les gestionnaires de site au compostage autonome et les élus des communes, des bailleurs... au déploiement du compostage collectif. - Communiquer et réaliser des retours d'expériences sur les sites de compostage de proximité déjà en place sur le territoire. - <u>L</u>implantation et en assurer la pérennité. - Amener des solutions pour distribuer et/ou utiliser le compost récolté - Elaboration et mise à disposition d'un guide du compostage d'un guide du compostage. <p>Equipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête auprès de la population pour connaître les pratiques existantes de gestion des biodéchets. - Organiser des commandes et la distribution du matériel de compostage, lombricompostage, etc. <p>Formation et suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations pour les foyers ou copropriétés nouvellement équipés car le peu de connaissance peut amener l'échec du compostage. - Organiser des réunions annuelles d'échange de bonnes pratiques pour les foyers équipés. - Favoriser la création d'un réseau de site de compostage pour permettre l'échange de bonnes pratiques et/ou d'entraide et/ou d'échange de compost - Organiser des ateliers de démonstration sur des sites de compostage partagé, de jardin partagé, de jardin pédagogique. - Mobiliser et former des agents et des élus des collectivités et communes du territoire comme guides composteurs ou référents de site, à commencer par un animateur du PLPDMA et certains membres de l'équipe projet, voire l'élu référent. - Susciter la pratique du compostage en s'appuyant sur la formation sur d'autres thèmes : lutte contre le gaspillage alimentaire, jardinage au naturel - Organiser une opération « foyers témoins » ou Installer des sites pilotes, sur base d'appels à volontaires ou d'appels à projet. - Créer et animer un réseau de guides composteurs (ou composteurs-pailleurs-jardiniers) bénévoles. - Retours d'expériences et analyse de ce qui n'a pas fonctionné. Valoriser les sites où le compostage partagé fonctionne au travers de reportages. 						
Pilote	POLD et villes						
Partenaires et relais	Syndicats et associations, établissements en particulier scolaires, Guides ou maître composteurs.						
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité estimée de biodéchets évités à la collecte et au centre de traitement. • Nombre de personnes ou de sites déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique. • Nombre de composteurs et lombricomposteurs distribués. 						

	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'équipement des foyers en composteurs ou lombricomposteurs.• Nombre de formations réalisées et taux de participation• Coût de l'ensemble des prestations (achat, mise en place, fin de vie des matériels)
--	---

Axe stratégique F – Augmenter la durée de vie des produits	
Action F1 – Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets	
Contexte	<p>Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d’alléger leur impact environnemental.</p> <p>Différentes structures de réemploi et de réutilisation existent sur le territoire, offrant aux habitants la possibilité de favoriser la seconde main.</p> <p>Ces structures ont généralement des besoins pour développer leur activité, des locaux et lieux de stockage, un accès à la commande publique, un partenariat avec le territoire pour l’accès au gisement réemployable des déchèteries et encombrants, une mise en relation avec les autres acteurs du territoire, etc.</p>
Objectif	<p>Atteindre les 5% de réemploi de la loi AGECE en développant l’offre de réemploi et de réutilisation sur le territoire en proposant un accompagnement des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, et développer les emplois locaux et l’insertion professionnelle - Favoriser, accompagner et communiquer pour la création de projets de réemploi au niveau local ressourceries, bricothèques, ateliers de réparation, repair’ cafés, etc.
Public ciblé	Structures de réemploi et de réutilisation, habitants.
Descriptif de l’action	<p>Le budget global de POLD alloué à cette fiche action est de 360 000 euros par an au total dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - 306 000 € pour 6 projets de ressourceries (soit 51 000 € par ressourcerie) ; - 54 000 € pour 5 projets de structure de réutilisation (soit 10 800 € par structure de réutilisation). <p>Ce qui équivaut à 11 projets : un projet par périmètre communal.</p> <p>Pour la mise en place de ces projets, la démarche est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection des lauréats après un appel à projet pour bénéficier d’un soutien du territoire et de la ville pour la création d’une ressourcerie, d’une structure de réutilisation des produits ou le développement d’une nouvelle activité sur une des structures existantes. - Accompagnement des projets : suivi et mise en œuvre et élaboration convention de partenariat (recherche de locaux, travaux, ...). - Communication et mise en valeur des initiatives engagées. <p>Soutien aux ressourceries :</p> <p>Les acteurs du domaine s’entendent pour dire qu’il faut une ressourcerie pour 90 000 habitants. Pour le territoire de POLD cela équivaut à 6 projets de ressourceries. Afin de bénéficier des aides au fonctionnement de la part des financeurs (région, syndicats), POLD et la ville concernée doivent financer le projet à hauteur de 20 %, soit une aide de 60 000 € (une ressourcerie a un budget moyen de 300 000 €). POLD financera 85% de l’aide, soit 51 000 € par ressourcerie sous réserve que la ville accueillante finance 15 % restant, soit 9 000 €/ressourcerie.</p> <p>Soutien aux projet de réutilisation :</p> <p>Un montant dédié de 54 000 € est réservé à 5 projets pour l’installation de structures de réutilisation (sans condition de financement des villes).</p> <p>Mise en place de zones dédiées au réemploi sur les déchèteries:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les associations avec les syndicats de traitements pour définir les modalités de mise en œuvre de zones de récupération d'objets réutilisables apportés en déchèteries pour leur donner une seconde vie. - Communiquer en amont auprès des usagers sur les zones de dépôt pour réemploi. - Communiquer sur la vente d'objets de seconde main proposés par les associations. 						
Pilote	POLD, villes, associations.						
Partenaires et relais	Associations, acteurs du réemploi, associations de quartier, bailleurs sociaux, syndicats.						
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">2023</td> <td style="text-align: center;">2024</td> <td style="text-align: center;">2025</td> <td style="text-align: center;">2026</td> <td style="text-align: center;">2027</td> <td style="text-align: center;">2028</td> </tr> </table>	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures de réemploi et de réutilisation • Nombre de personnes sensibilisées lors d'ateliers. • Tonnage de déchets collectés par les structures de réemploi. • Taux de valorisation • Nombre de déchèteries équipées avec des zones de réemploi 						

Axe stratégique F – Augmenter la durée de vie des produits						
Action F2 - Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables						
Contexte	La collecte « préservante » est un modèle de collecte qui permet d'augmenter le potentiel de réemploi et de réutilisation des biens collectés. Il s'agit de permettre aux consommateurs de se défaire des objets dont ils n'ont plus besoin sans porter atteinte à l'état du produit via des dispositifs de stockage ou de collecte adaptés.					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de collecte et stockage permettant de préserver les biens en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation. - Contribuer à augmenter les quantités de biens réemployés, réutilisés, et réparés. - Améliorer la qualité des biens collectés en vue de réemploi, réutilisation et réparation. - Créer des emplois, en particulier pour les bénéficiaires des collectes préservantes (acteurs de l'ESS, associations). 					
Public ciblé	Tout public					
Descriptif de l'action	<p>Collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des collectes spécifiques d'objets auprès du personnel de la collectivité (ex. : jouets, ordinateurs) ; - Sensibiliser les autres établissements publics du territoire et coordonner les actions entre elles ; <p>Habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les consommateurs à l'importance de collecter des biens en bon état en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation, et faire connaître les gestes le permettant ; - Proposer des solutions techniques permettant de mieux capter les gisements et de stocker des biens sans les détériorer en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation (ex. : mise en place de conteneurs ou zone de réemploi en déchèterie, collectes d'encombrants en porte-à-porte sans recours aux bennes, etc.) - Soutenir le développement de dispositifs de collecte préservante dans une optique de maillage territorial (ex. : bornes textiles) ; - Communiquer sur le dispositif de collecte préservante auprès des usagers <p>Acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises aux bénéfices du réemploi et de la réutilisation, notamment économiques ; - Inciter les acteurs économiques à mettre en place des opérations de collectes préservantes ciblées (ex. : téléphones et ordinateurs usagés, cartons, jouets, livres, etc.) ; - Favoriser les synergies entre acteurs locaux pour développer des dispositifs de collecte performants (ex. : recyclerie dans une déchèterie mobile). 					
Pilote	Villes, POLD					
Partenaires et relais	Opérateurs de collecte textile, associations, acteurs du réemploi/réutilisation et de la gestion des déchets dont de l'ESS					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnages collectés par la collecte préservante • Quantité de produits/déchets collectés séparément, au global et <ul style="list-style-type: none"> ○ par type de produit/déchet (mobilier, EEE, textiles, vélos, livres, etc.) ○ par type de collecte (en porte-à-porte, en PAV, en déchèterie) • Nombre de personnes déclarant participer à la collecte préservante 					

Axe stratégique F – Augmenter la durée de vie des produits						
Action F3 – Encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité						
Contexte	Cette action vise à développer le don et le partage de bien entre les habitants afin de développer une « économie collaborative ». Pour le partage, il s'agit de remplacer la vente d'un bien par celle du partage de l'usage de ce bien entre les habitants. Pour le don, l'enjeu est de favoriser les actions de dons entre les habitats pour des objets réemployables. La mise en œuvre de cette action permet de créer du lien entre les habitants.					
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants à donner et partager des biens d'équipement entre eux afin de ne pas les acheter ; - Faciliter et communiquer sur la mise en œuvre d'initiatives de prêt et location d'objets par les acteurs 					
Public ciblé	Structures de réemploi et de réutilisation, habitants.					
Descriptif de l'action	<p>Sensibilisation des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ménages à l'intérêt de recourir à des solutions intégrées de produits et services (partage, location...) - Réaliser un guide, annuaire et/ou site Internet dédié à l'économie de la fonctionnalité, ou à l'allongement de la vie des produits de façon plus globale ; <p>Accompagner la mise en œuvre de projets entre les habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions permettant aux ménages de pratiquer le réemploi : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre de zones de gratuité/de réemploi ; o Organisation d'événements : journée de troc, ateliers de customisation <p>Faire la promotion et développer les initiatives de prêt et location d'objets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des dispositifs de prêt ou location d'objets : <ul style="list-style-type: none"> o Bricothèque : location de matériel de jardinage ou de bricolage o Ludothèque : location ou prêt/partage de jeux et jouets o Service de mise à disposition, reprise et lavage de gobelets réutilisables, etc. - Soutenir des projets de démonstration innovants, portés par des acteurs du territoire proposant des solutions intégrées de produits et services (location de petits électro-ménagers de cuisine) - Créer une plateforme d'échange type le « bon coin » sur l'EPT POLD et les communes (vélo, outils, mobilier) - Mutualisation de matériel d'évènement entre acteurs locaux - Mettre en réseau les services et les communes pour le partage d'équipement, de matériel et d'espace : salles, véhicules, etc. 					
Pilote	POLD, villes, associations.					
Partenaires et relais	Associations, acteurs du réemploi, associations de quartier, bailleurs sociaux, syndicats.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'actions sur le territoire • Nombres d'acteurs concernés • Nombres d'actions de mutualisation • Nombres de plateforme d'échange mises en place par les villes 					

Axe stratégique G – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	
Action G1 – Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »	
Contexte	<p>La diffusion du STOP PUB vise à réduire les quantités d'imprimés non sollicités dans les DMA en proposant aux usagers (particuliers comme entreprises) de refuser les publicités au moyen d'un autocollant « Stop Pub» sur la boîte aux lettres. Il peut s'agir d'un premier déploiement ou d'un renforcement de l'action.</p> <p>Suivre l'expérimentation du dispositif OUI PUB qui se déroule sur les années 2022 à 2025</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et étendre l'utilisation du Stop-pub afin de limiter la distribution de flyers et publicités souvent jetés. - Faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux. - Influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les sociétés (journaux gratuits, pubs diverses...) qui diffusent de la publicité commerciale sur des supports imprimés, distribués systématiquement dans les boîtes aux lettres par des « distributeurs ». - Poursuivre la diffusion/distribution des autocollants Stop Pub
Public cible	<p>L'ensemble des ménages du territoire et parties prenantes : annonceurs /émetteurs d'imprimés publicitaires (grandes surfaces spécialisées, GMS, commerces de proximité, services de type agence immobilières, ...), distributeurs d'imprimés publicitaires, associations environnementales, associations d'habitants et de consommateurs.</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les ménages à l'intérêt du « Stop Pub », par une campagne de communication monothématique ou multithématique (sur les différents gestes de prévention des déchets. - Tisser des partenariats avec les bailleurs, les agences immobilières, les syndicats de copropriété, etc pour l'habitat collectif. - Diffuser le « Stop Pub » auprès des agents, mais aussi auprès des collectivités et établissements publics du territoire ; - Sensibiliser sur l'intérêt du « Stop Pub » à travers les outils de communication interne de la collectivité - Négocier avec les distributeurs pour améliorer le respect du « Stop Pub » (meilleure visibilité de l'autocollant, mode de rémunération du personnel par rue et non par imprimé distribué, objectif d'apposition permettant un maintien de l'emploi c'est-à-dire tenant compte de la volonté de ne pas recevoir de publicité de la part de certains habitants, formation au respect de l'autocollant...) ; formaliser par la signature d'une charte ; - Instaurer un partenariat local impliquant les représentants des annonceurs et distributeurs pour piloter la mise en œuvre et le suivi du dispositif ; - Impliquer les commerces de proximité, les bailleurs, les agences immobilières... pour diffuser l'autocollant ; - Négocier avec les annonceurs la diminution des quantités d'imprimés publicitaires à imprimer et distribuer, en tenant compte du nombre de « Stop Pub » actualisé sur le territoire, pour permettre un réel effet

	de prévention amont (production ajustée au besoin) du dispositif « Stop Pub ».					
Pilote	POLD et villes					
Partenaires et relais	Direction communication de POLD, services communication des villes, référents déchets des villes et les partenaires actifs du PLPDMA, services d'accueil des mairies.					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la charte graphique. • Nombre d'actualités des villes sur la prévention, republiées sur le site de POLD. • Taux de posts sur le thème de la prévention publiés sur les réseaux sociaux. • Taux de fréquentation de la page « Déchets » sur le site de POLD. • Taux de participation aux événements organisés. • Nombre de membres des réseaux éco-écoles et éco-familles. 					

Axe stratégique G – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Action G2 – Limiter le recours aux produits à usage unique fortement générateurs de déchets

<p>Contexte</p>	<p>La consommation responsable vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens – consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, économie collaborative, marché de l'occasion...).</p> <p>Elle intègre donc les actions qui visent à inciter les consommateurs à acheter en fonction de leurs besoins réels, et à acheter des biens et services plus durables et plus respectueux de l'environnement, en particulier au regard des quantités et de la nocivité des déchets produits pendant l'utilisation et la fin de vie de ces biens et services.</p> <p>Encourager les consommateurs et les autres acteurs à privilégier des produits alternatifs aux produits à usage unique (ou à durée de vie courte), pour la table, pour l'hygiène et l'entretien, pour le bureau ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les textiles sanitaires (couches pour enfants et personnes incontinentes, serviettes hygiéniques, cotons et lingettes) représentent 13 % des OMR. Ces déchets ne sont pas recyclables. ○ Les produits jetables sont plus facilement susceptibles de se retrouver dans les déchets marins (par exemple : sacs et vaisselle en plastique à usage unique abandonnés dans la nature, cotons tiges en plastique jetés dans l'eau) et de générer des problèmes de propreté (par exemple, lors des manifestations). ○ Les manifestations publiques ou privées sont emblématiques de l'utilisation de produits jetables et constituent des opportunités pour donner une grande visibilité aux produits alternatifs durables.
<p>Objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire les quantités de produits à usage unique ou à durée de vie limitée dans les DMA. ○ Augmenter le nombre d'acteurs utilisant des produits réutilisables (vaisselle, gobelets...). ○ Augmenter le nombre de manifestations utilisant des produits durables.
<p>Public ciblé</p>	<p>Habitants du Territoire, la ville et ses services (crèches, écoles, ...) ainsi que les agents municipaux</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Informer et accompagner les différents acteurs à la mise en œuvre des nouvelles interdictions relatives aux emballages et produits en plastique à usage unique (sacs, vaisselle, cotons-tiges). <p>Actions à destination des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les consommateurs aux bénéfices de l'achat de produits durables et réutilisables, notamment en termes d'impact sur l'environnement mais aussi d'économie financière ; • Inciter à utiliser des dispositifs locaux de prêt, location, lavage d'objets durables et réutilisables (exemple : vaisselle et gobelets réutilisables pour une manifestation événementielle, couches lavables en crèche, etc.) en mettant en place ou en soutenant ces services, en faisant connaître ceux qui existent, en prenant en charge une partie des coûts pour les ménages (ex. : soutien à l'achat de couches lavables...); • Organiser une « opération témoin » multithématique ou spécifique (ex. : « bébés témoins ») ; • Soutenir l'utilisation de vaisselle et gobelets réutilisables – le cas échéant avec système de consigne ou d'un équivalent par les organisateurs d'événements, et le faire savoir lors des événements. <p>Actions à destination des acteurs économiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser ou soutenir une opération de mobilisation des commerçants pour mettre en évidence leur offre en matière de consommation durable ; • Inciter et soutenir les acteurs économiques, notamment de l'ESS, à développer des services de prêt, de location, de lavage (vaisselle, gobelets, couches...) : diffusion d'information sur les besoins et opportunités commerciales via les relais professionnels, soutiens financiers (par exemple appels à projet), accompagnement technique... <p>Actions à destination des professionnels de la petite enfance, du secteur médico-social :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les professionnels à l'occasion de réunions de travail, de salons professionnels, de l'intérêt des couches lavables et de la faisabilité en milieu d'accueil (illustrer par des retours d'expérience) ; • Organiser des visites ou des rencontres avec d'autres professionnels (ou particuliers) utilisant des couches lavables ; • Soutenir techniquement et/ou financièrement des projets visant à utiliser des couches lavables en milieu d'accueil, à la maternité, voire en maison de retraite ; évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques des projets pilotes. <p>Actions à destination des organisateurs d'événements (festivals, associations...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer des ressources existantes en matière d'éco-manifestation : guide national, ou coconstruit avec les acteurs locaux ; outil d'autodiagnostic environnemental pour les responsables d'événements • Informer des possibilités locales d'achat, prêt, location, lavage d'objets durables et réutilisables (vaisselle, gobelets...) et autres ressources utiles (gestion des déchets, sites de covoiturage...); • Réaliser des diagnostics déchets, proposer des pistes d'amélioration, un accompagnement technique et/ou financier ; • Proposer une distinction locale aux manifestations éco-responsables ; • Conditionner l'octroi d'aides financières aux manifestations à des pratiques éco-responsables ; • Former les bénévoles à la prévention et au tri, et à la logistique nécessitée par l'utilisation d'objets réutilisables ; • Encourager l'utilisation de vaisselle ou gobelets réutilisables : service de location/lavage/prêt (différentes modalités possibles), aides financières à l'achat, mise en place de dispositifs de consigne ou équivalents... 												
Pilote	POLD et Villes												
Partenaires et relais	Associations, éducation nationale												
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="405 1010 563 1106">2023</th> <th data-bbox="563 1010 719 1106">2024</th> <th data-bbox="719 1010 876 1106">2025</th> <th data-bbox="876 1010 1032 1106">2026</th> <th data-bbox="1032 1010 1189 1106">2027</th> <th data-bbox="1189 1010 1469 1106">2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2023	2024	2025	2026	2027	2028						
2023	2024	2025	2026	2027	2028								
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantités de déchets dans les OMR par type de produit (ex. : couches, gobelets, etc.) - taux d'évolution • Nombre de personnes déclarant avoir adopté l'utilisation de produits réutilisables et les citant (enquête) ; • Nombre d'événements engagés dans une démarche d'éco-manifestations (comptage/enquête) 												

Axe stratégique H – Réduire les déchets des entreprises	
Action H1 – Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets et impulser les bonnes pratiques en entreprise	
Contexte	Réduire les déchets issus de produits, de services et d'activité économique mis sur le marché par des entreprises hors établissements publics et BTP. (Agriculture et pêche, industrie/Transformation, commerces et services secteur tertiaire)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les quantités de déchets d'activités économiques, obligation de trier à la source, et de collecter séparément les déchets (le papier y compris celui de bureau, le métal, le plastique, le verre et le bois, les biodéchets.) • Informer et encourager les changements de pratiques en mettant en évidence les bénéfices économiques et en termes d'image de ce que peut engendrer cette diminution de déchets.
Public ciblé	Entreprises et industriels concernés du territoire
Descriptif de l'action	<p>Sensibilisation des entreprises pour leur montrer les possibilités et options économiques que leur offre la prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser collectivement un ensemble d'entreprises du territoire pour amorcer une dynamique de prévention des déchets d'activité économique. • Contribuer à la réduction des quantités de déchets assimilés, et plus largement, des déchets des activités économiques. • À l'échelle du territoire, réaliser un état des lieux des pratiques et des quantités de déchets des entreprises et recevoir des recommandations pour réduire les déchets. <p>Accompagnement des entreprises pour qu'elles fassent évoluer leurs comportements et leurs pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le coût complet des déchets est un levier primordial dans le changement de pratiques des entreprises et dans la mise en place d'actions de réduction et d'optimisation de l'utilisation de la matière. <p>(Pour information : Coût complet = achats des matières et consommables dont proviennent les déchets, énergie et main d'œuvre dépensées à les transformer, charges de manutention et de stockage interne de ces déchets, facture de gestion des déchets.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants pour réduire leurs déchets, par exemple ceux proposés par les chambres consulaires (exemples : Éco-Défis, Répar'Acteurs, Imprim'Vert, Garage propre...). • S'appuyer sur des méthodologies et des outils de communication existants afin de capitaliser et mutualiser les bonnes pratiques (opération commerce partagé par exemple). • S'appuyer sur les gains financiers, les obligations légales et la redevance spéciale pour sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets et proposer des solutions combinant tri à la source, filières de valorisation et réduction des déchets en amont. <p>Élaborer des chartes d'engagement volontaire des secteurs d'activité pour encourager à la prévention des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître, valoriser et diffuser les actions de prévention et les bonnes pratiques menées par les entreprises au niveau local. • Valoriser les entreprises, commerçants/artisans engagés dans des démarches de réduction des déchets (médiats de la collectivité, presse locale, colloques, événements...). • Être distingué par un « label » dont la collectivité territoriale maîtrise les critères et être éco-exemplaire.
Pilote	POLD et villes

Partenaires et relais	Chambres consulaires (CCI, CMA), entrepreneurs et industriels, association des commerçants, services liés aux activités économiques et développement des collectivités territoriales, associations locales, collectivités territoriales (département, région...)					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité totale de déchets d'activités économiques ou assimilés par type de produit (papier/cartons, déchets organiques, DEEE, piles, etc.) • Nombre d'entreprises déclarant avoir modifié/adopté au moins une pratique. • Nombre d'entreprises rencontrées ; nombre de diagnostics réalisés ; nombre de signataires de la charte d'engagement volontaire. • Nombre d'opérations collectives menées à terme. • Économies réalisées grâce aux actions de réduction des déchets (par produit). 					

Axe stratégique transversal

Action I1 – Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable

D – Lutter contre le gaspillage alimentaire / F – Augmenter la durée de vie des produits / G - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Contexte	<p>Cette fiche concerne les actions visant à encourager les achats éco-responsables et la consommation durable au sens large.</p> <p>Les différents enjeux engagés par cette fiche sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les consommateurs à changer leur consommation, en leur fournissant des informations pratiques sur des actions de consommation individuelles (maison, travail, etc.) ou collectives (école, atelier, magasin, bureau) permettant de réduire les déchets et les autres impacts de la consommation sur l'environnement. - Activer d'autres leviers de sensibilisation que le sujet des déchets pour toucher les consommateurs. - Faire le lien entre consommation responsable et nouvelles formes de dispositifs économiques (consommation collaborative, production contributive, économie de la fonctionnalité...).
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une consommation plus responsable. - Accompagner le changement de comportement des consommateurs par des actions concrètes. En orientant la sensibilisation par thème et/ou par moment de la journée pour que chaque usage trouve dans au moins un item qui lui convienne. - Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour diffuser les messages vers les consommateurs - Permettre aux citoyens/consommateurs de mieux comprendre ce que recouvre le concept de prévention qualitative, en y associant des gestes concrets ; -
Public cible	Tout public
Descriptif de l'action	<p>Ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de fabrication de produits d'entretien, d'hygiène, de décoration... ou des ateliers d'échange de savoirs ; - Organiser une opération « foyers témoins » sur la consommation responsable, incluant notamment les nouvelles formes de dispositifs économiques à la portée des familles, mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter des produits plus respectueux de l'environnement, l'économie collaborative, le partage ; <p>Scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants aux gestes éco-responsables à travers des outils de communication dédiés (ex. : carnet de correspondance avec messages et suggestions d'activités autour de l'éco-consommation) ; - Organiser un défi « éco-écoles » sur la consommation responsable. <p>Acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les structures d'(auto)-réparation et de réemploi (ex. : ateliers, « Repair cafés »...), notamment celles de l'ESS, via par exemple des actions de promotion/valorisation, la mise à disposition de locaux, des soutiens financiers... <p>Collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les initiatives de prévention qualitative internes à la collectivité et développer également des axes de progrès ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élus et les agents à la prévention qualitative et initier les transversalités internes utiles au développement de nouvelles actions ; - Former les agents d'entretien (locaux, espaces verts...) ; - Intégrer des critères relatifs à la prévention qualitative dans les marchés passés par la collectivité. 					
Pilote	Villes, POLD					
Partenaires et relais	Commerçants, acteurs de l'ESS, associations locales					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes déclarant avoir acheté des produits plus respectueux de l'environnement • Nombre de personnes ou d'acteurs sensibilisés (à décliner par action et par cible) • Nombre d'initiatives de sensibilisation recensées • Nombre d'acteurs engagés dans ces initiatives de sensibilisation • Diversité des secteurs engagés 					

Axe stratégique transversal

Action I2 - Promouvoir et déployer les emballages réutilisables

D – Lutter contre le gaspillage alimentaire / F – Augmenter la durée de vie des produits / G - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Contexte	<p>La consigne des emballages pour réemploi incite le consommateur final à rapporter l'emballage pour qu'il soit réemployé. Cet emballage, à usage multiple, est ensuite lavé puis réutilisé. L'incitation peut consister à faire payer une somme supplémentaire lors de l'achat et à la rendre lorsque le consommateur rapporte l'emballage vide . Elle peut également consister en une gratification monétaire ou un avantage commercial. Cette fiche ne concerne pas la consigne pour recyclage (emballage à usage unique).</p> <p>La pratique du « gourmet bag » rentre dans ce principe de réemploi et de lutte contre le gaspillage : ces derniers d'emporter les portions alimentaires qu'ils n'ont pas terminées via un sac à emporter ou « gourmet bag » ou autre emballage, de préférence réutilisable.</p> <p>Accompagner la mise en œuvre de l'interdiction des sacs jetables en plastique, en favorisant l'utilisation d'alternatives aux sacs jetables (pas de sac, ou autres emballages réutilisables), et en assurant une valorisation matière des sacs jetables biosourcés (compostage pour les matériaux compostables en compostage domestique, ou recyclage pour les sacs en papier-carton).</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la consigne lorsque cette pratique est pertinente au regard des impacts environnementaux et économiques. - Soutenir, mener ou susciter des projets sur la consigne des emballages pour réemploi. - Promouvoir l'utilisation du sac à pain en tissu. - Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025. - Augmenter la proportion d'établissements du territoire proposant la pratique du « gourmet bag ». - Inciter les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire en amont de l'utilisation du « gourmet bag ». - Réduire les quantités de sacs à usage unique (quel que soit le matériau) dans les DMA en encourageant les commerçants à mettre en place des alternatives à la distribution de sacs à usage unique ; - Réduire les quantités de sacs en plastique abandonnés sur la voie publique ou dans la nature.
Public ciblé	Tout public
Descriptif de l'action	<p>Dispositif de consigne d'emballage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs/partenaires pour les mobiliser autour de ce dispositif ; - Soutenir, accompagner et suivre le développement d'initiatives de consigne ; - Valoriser les pratiques existantes, en particulier celles mises en place dans le secteur des cafés-hôtels, restaurants, et autres secteurs professionnels implantés sur le territoire ; - Inciter voire imposer, via les cahiers des charges aux fournisseurs des services de restauration collective, de proposer des emballages réutilisables et éventuellement consignés pour les repas et boissons, en particulier pour ceux qui sont consommés sur place. <p>Gourmet bag</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les restaurateurs sur la pratique, les rassurer sur leur responsabilité en matière de risques sanitaires, diffuser les retours d'expérience existants ; - Mener une campagne de promotion du « gourmet bag » auprès des restaurateurs et des consommateurs ; - Mettre à disposition des restaurateurs les outils de communication (autocollants, affiches, voire contenants) (en phase de lancement de la pratique). - Recenser les commerces du territoire proposant la vente en vrac ou en emballages réutilisables ou consignés, et en informer les consommateurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Distribuer des sacs réutilisables aux couleurs du PLPDMA, de préférence par des contacts directs, dans le cadre d'une opération ou campagne sur l'éco-consommation, sur le gaspillage alimentaire (sacs à pain, sacs isothermes...); - Sensibiliser les citoyens aux enjeux des nouvelles interdictions et aux possibilités d'emballages alternatifs aux sacs à usage unique lors des achats 					
Partenaires et relais	Commande publique (passation de marchés), producteurs de boissons, restaurateurs					
Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de mise en place de dispositifs de consigne (comptage annuel avec état initial) ; • Changement de comportement : nombre de consommateurs ayant recours à la consigne (déclaration recueillie par enquête auprès d'un échantillon, ou comptage si possibilité d'identifier les consommateurs). • Nombre d'établissements du territoire proposant le « gourmet bag » ; • Nombre de « gourmet bags » distribués par restaurant ; • Nombre de personnes déclarant utiliser une alternative aux sacs à usage unique, et fréquence (par enquête) ; • Nombre de commerçants engagés dans la suppression des sacs jetables. 					